

# PROGRAMME

DE LA JOURNÉE | 9h - 17h

30 NOVEMBRE 2021 | AU CÈDRE

# VIOLENCES CONJUGALES

VICTIME • ENFANT • AUTEUR(E)

> *Le point sur les dispositifs d'accompagnement*

# PROGRAMME

## DE LA JOURNÉE

**9h** Discours introductifs

**9h15** > « Contexte des violences conjugales et mise en œuvre des mesures issues du Grenelle » : *Interventions d'Isabelle GANDRE, Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité Femmes-Hommes et de Marie Pierre BOUHEY, Vice Procureur*  
> Échanges avec le public

**9h45** > « Compréhension du phénomène et réponses apportées en Belgique en matière de violences conjugales et intrafamiliales » : *Interventions d'Anne JACOB, Directrice de l'Association belge PRAXIS et de Sylvie GROLET, Représentante de la Région Wallonie de Belgique, en charge de l'appui à la politique de prise en charge des violences faites aux femmes*  
> Échanges avec le public

**11h45** Pause déjeuner

**13h45** > « Les raisons de la violence, le travail thérapeutique mis en œuvre par les structures adhérentes de la FNACAV et l'historique de la prise en charge des auteur-e-s » : *Intervention d'Alain LEGRAND, Président de la Fédération Nationale des Associations et Centres de prise en charge d'Auteur(e)s de Violences conjugales et familiales (FNACAV)*  
> Échanges avec le public

**14h30** Interviews filmées de victimes et d'un auteur de violences conjugales

**14h45** Table Ronde : « Quelle évolution des pratiques et des représentations en matière de lutte contre les violences conjugales ? »

• « Oser porter plainte » : Délégation du Droit des Femmes et à l'Égalité Femmes-Hommes ; Parquet ; Gendarmerie Nationale ; Police Nationale  
• « Écouter la parole des victimes et les accompagner » : Solidarité Femmes 21 ; France Victimes 21 ; ADEFO Hébergement ; Gendarmerie Nationale  
• « Protéger les enfants ? » : Cellule de l'Enfance en Danger et de l'Urgence - Conseil Départemental 21 ; Juge aux Affaires Familiales ; Juge des Enfants  
• « Accompagner les auteur(e)s de violences, lutter contre la récidive » : SPIP 21, Juge de l'Application des Peines ; ALTHEA-ADEFO ; ALTERITE-ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté

> Échanges avec le public

**16h45** Clôture de la journée

# PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

---

# Véronique BAILLET

Directrice générale de l'ADEFO

L'ADEFO gère le SIAO/115 de la Côte d'Or.

43 places d'hébergement d'urgence sont dédiées aux femmes victimes de violences conjugales.

Le CHRS Le Pas accueille et accompagne des personnes en situation ou en risque de prostitution ou victimes de la traite des êtres humains.

Une convention éviction du domicile des auteurs de violences conjugales a été signée avec le Préfet de Région et le Procureur de Dijon.

Le soutien à la parentalité est un axe important développé par l'association, car parmi les familles hébergées, nombreuses sont celles qui ont connu de la violence intrafamiliale.



**La violence conjugale se distingue de l'agressivité, elle attaque la relation, le lien.**

**L'hébergement des femmes et des enfants constitue un préalable à toute reconstruction, suite aux violences subies.**

---

# Hervé BENETON

Juge aux affaires familiales à Dijon depuis 2017

Coordonnateur de la chambre de la famille depuis 2020

Ancien juge des enfants à Auxerre, Dijon et Châlon sur Saône

---

# Marie-Pierre BOUHEY

Vice Procureur au Tribunal Judiciaire de DIJON

# Bruno COLIN

Adjudant-Chef, Référent Gendarmerie Protection des Familles | Dijon

Gendarme depuis une vingtaine d'années dans le département de la Côte d'Or, j'ai été sensibilisé sur la thématique de la lutte contre les ViF depuis le début de ma carrière. J'ai toujours cru en la collaboration des différents acteurs de terrain pour accompagner les victimes de ViF (Violences Intrafamiliales) et leur entourage pour une meilleure efficacité et/ou résultat. Depuis le 1er septembre 2020, je suis affecté à la Maison de Confiance et de Protection des Familles de la Gendarmerie de Côte d'Or à Dijon. Mes missions consistent à former les militaires sur notre thématique, assurer un suivi des procédures ViF, développer les connexions partenariales entre les gendarmes et les travailleurs sociaux et en permettre une bonne articulation.



**Une phrase ne suffirait pas, toutefois les violences conjugales sont une des préoccupations majeures de mon métier et de l'institution que je représente : lutter contre, est un enjeu stratégique.**

---

# Cécile CUENIN

Vice-Présidente chargée de l'application des peines  
Tribunal Judiciaire de DIJON

Je suis magistrat, vice-présidente chargée de l'application des peines au TJ de DIJON depuis janvier 2016, principalement en charge du milieu fermé et du suivi des mesures dites « sous écrou », référente (pour les magistrats du sièges) du BAR (bracelet anti-rapprochement) et des violences intrafamiliales, au sein du Tribunal Judiciaire.

**La Maison de confiance et de protection des familles 21 que j'anime depuis des mois a pour objectif de lutter contre les violences intrafamiliales et leur résurgence, afin de faire de la famille une sphère protégée.**

## Anne-Charlotte DOUCHET

Groupement de gendarmerie départementales de Côte d'Or

Référente protection des familles pour la Côte d'Or depuis le 1er août 2019, je suis en charge du suivi des procédures judiciaires des unités Gendarmerie du département de Côte d'Or. Je suis également chargée d'animer la Maison de confiance et de protection des familles 21 qui oeuvre quotidiennement contre les violences intrafamiliales au sein du groupement de gendarmerie départementale de la Côte d'Or.

## Isabelle GANDRE

Direction régionale aux Droits des femmes et à l'Égalité Femmes-Hommes

Missions DDFE 21

Mettre en oeuvre et décliner sur le département 21 :

- les politiques publiques en matière de prévention et prise en charge des violences sexistes et sexuelles,
- la politique publique en matière d'Égalité femmes-hommes.

La refonte de la convention d'éviction et de prise en charge des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales fait partie des engagements pris par les signataires du Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales en Côte-d'Or.

La nouvelle convention a été réalisée sous l'impulsion forte du Parquet qui l'a inscrite comme un des engagements du tribunal et du Parquet dans le cadre du Protocole départemental .

Le souhait des partenaires du Protocole était de faire de cette nouvelle convention un outil au service de la mise en sécurité de la victime et de la prévention de la réitération/récidive.

La nouvelle convention a été travaillée d'octobre 2019 à février 2020 et a été signée le 9 mars 2020 au Tribunal judiciaire de Dijon.

**La prévention et la lutte contre les violences conjugales représente une part importante dans les missions que je mène au quotidien. La réalisation du Protocole et son suivi dans le cadre de fiches action sont pour moi une réalisation importante au profit de la prise en charge partenariale de la problématique.**

## Orane DUCHATEL

Directrice de France Victimes 21

FV 21 est une asso «d'aide aux victimes » née il y a 35 ans, généraliste et non asso «de» victimes.

Membre d'un réseau regroupées en fédération (France victimes) et asso agréée par le ministère de la justice depuis 2020.

Equipe pluridisciplinaire accueillant dans la durée d'une écoute bienveillante et empathique toute victime de façon gratuite et confidentielle.

Une information leur est donnée sur leurs droits, un accompagnement et un soutien psycho social par nos professionnelles formées leur est proposé.

Cet accueil se fait principalement en notre siège au sein de la cité judiciaire de Dijon puis sur les sites de nos permanences comme Chenôve, Saulieu et Maison de la Tranquillité locale à Dijon.

**Accueil des victimes de violences conjugales quelque soit le stade où en est leur démarche, plainte ou pas. Accueil global et pluridisciplinaire (juridique, psychologique et social). 1/3 victime est concernée environ.**

**Protéger la mère c'est protéger l'enfant.**

## Patricia GEOFFROY

Département de la Côte d'Or,  
Service d'aide sociale à l'enfance,  
Cellule de l'enfance en danger et Urgences

Le Conseil Départemental exerce la mission de prévention et de protection de l'enfance en partenariat étroit avec toutes les institutions concernées. Dans le cadre de la procédure concernant les informations préoccupantes, la cellule enfance en danger et de l'urgence recueille et analyse les situations de danger repérées, les transmet pour évaluation aux espaces solidarité Côte d'Or ou aux autorités compétentes. En 2019, plus de 2800 informations ont ainsi été traitées par la CEDU.

# Sébastien GIRIN

Directeur adjoint, Association ADDSEA  
Sauvegarde Bourgogne-Franche-Comté  
Secteur Accueil Hébergement Logement Altérité  
Dispositif CPCA Les Remparts

Le service Altérité est né du constat fait par les victimes de violences conjugales, accueillies au sein du dispositif d'urgence de l'ADDSEA, d'être victime d'une double peine, c'est-à-dire être victimes de violences et être contraintes de quitter leur domicile.

Créé le 1er octobre 2018, il a pour objet, sur le ressort du Tribunal Judiciaire de Besançon de :

- > Protéger les victimes (en leur permettant de rester à leur domicile et de les orienter vers les services dédiés),
- > Éloigner l'auteur de violences conjugales de son domicile (en proposant un hébergement et étant garant de la mesure prise par les autorités judiciaires).

Lutter contre la récidive et la réitération des faits en proposant :

- > Une démarche d'inclusion : un accompagnement social personnalisé,
- > Un travail d'introspection : un accompagnement psychothérapeutique,
- > Des actions de responsabilisation : groupes de paroles à visée thérapeutique.

Le service Altérité propose 15 places réparties dans 12 logements :

- > 8 places pour des personnes éloignées du domicile à la suite d'une décision de justice (contrôle judiciaire),
- > 7 places pour les personnes condamnées pouvant bénéficier d'un aménagement de peine (placement extérieur).

*Approche intégrée  
des violences  
conjugales :  
accompagnement  
des victimes, des  
enfants et des  
auteurs*

# Thomas HUARD

Chef de service Althéa et le SAS de l'ADEFO  
Coordinateur du CPCA « Bourgogne »  
(Centre de prise en charge des Auteurs de  
Violences Conjugales)

*Le SPIP est engagé  
aux côtés des  
autorités judiciaires,  
préfectorales et des  
acteurs de la lutte  
contre les violences  
faites aux femmes  
pour assurer la  
prise en charge des  
auteurs de violences  
et prévenir la  
récidive. C'est l'une  
des priorités de ses  
missions.*

# Anne JACOB

Psychologue Directrice de l'asbl Praxis,  
active dans la prise en charge des auteurs  
de violences conjugales et intrafamiliales.

# Sylvie GROLET

Coordinatrice du Centre d'appui de lutte  
contre les violences entre partenaires  
Service public de Wallonie  
intérieur action sociale  
Direction de l'intégration et de l'égalité des  
chances

*La violence, ça fait toujours mal,  
ma force, c'est d'en parler.*

# Joëli JALLET

Directeur Fonctionnel du Service Pénitentiaire  
d'Insertion et de Probation de Côte d'Or

Le SPIP de Côte d'Or est un service de l'Etat, dépendant du Ministère de la Justice dont la mission principale est la prévention de la récidive. A ce titre, il est chargé de la prise en charge, de l'accompagnement et du contrôle des personnes placées sous la main justice. Son engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes est affirmé et constant depuis quelques années.

Praxis est une association qui fêtera ses 30 ans en 2022. Elle s'est spécialisée dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales et intra familiales à travers d'une approche en groupe visant la responsabilisation des auteurs. Elle prend en charge plus de 1000 nouveaux dossiers par an. Anne Jacob est la directrice de cette asbl. Psychologue et psychothérapeute. Elle a contribué au développement de l'asbl en Wallonie et à Bruxelles. Praxis compte aujourd'hui 30 travailleurs. Anne Jacob a publié en 2012, avec Vincent Libert et Cecile Kowal, « L'aide aux auteurs de violences conjugales et intrafamiliales » aux éditions Harmattan-Academia. Elle interviendra avec Sylvie Grolet, en charge de l'appui à la politique wallonne de prises en charges des violences faites aux femmes.

**La lutte contre la violence conjugale est au cœur de l'activité de notre association, elle en est l'ADN et nous mettons tout en œuvre pour soutenir et accompagner les femmes avec ou sans enfants qui en sont victimes.**

## Anne JOSELEAU

Directrice de Solidarité Femmes 21

Solidarité Femmes 21 existe depuis bientôt 40 ans à Dijon et en Côte d'Or au soutien des femmes victimes de violences. Nous proposons différentes formes d'accompagnement, juridico-social ou psychologique, sur 14 lieux de permanence en Côte d'Or dont la Maison de la Justice et du Droit implantée à Chenôve. La plus grande majorité des femmes faisant appel à l'association sont victimes de violences conjugales, ce qui nous permet depuis 1999 d'être devenu organisme de formation reconnu sur ce sujet. D'autres actions sont en direction de femmes vivant de la violence sexuelle au travail ou ayant été agressées sexuellement dans leur enfance ou leur vie adulte.

Anne JOSELEAU dirige cette association depuis 2008.

Il y a une quinzaine d'années Solidarité Femmes 21 a initié la réflexion de la création d'une structure accueillant les auteurs de violence, aboutissant après plusieurs années de travail, de concertations et de réflexion à la naissance d'ALTHEA.

Concernant la journée du 30 novembre, l'intérêt de Solidarité Femmes 21 est évidemment de participer à la réflexion sur l'accompagnement des auteurs de violence, l'évaluation de leur dangerosité, afin de limiter au maximum la récurrence et de protéger au mieux les enfants co-victimes de violence dans la famille aujourd'hui bien délaissés.

**Les violences conjugales sont le lit de maints traumatismes et souffrances qui se répercutent dans nos sociétés. Elles constituent le terreau de nouvelles violences possibles ou d'inhibitions préjudiciables au développement des personnes. La violence engendre la violence...**

## Alain LEGRAND

Président de la FNACAV

Psychologue stagiaire au sein du tout premier centre français pour auteur de violences conjugales : «SOS hommes et violences en privé» qui venait d'ouvrir ses portes en 1987 et qui, faute de subventions, ferma en 1995, Alain Legrand poursuivra ce travail d'abord en libéral puis en créant une nouvelle structure deux ans plus tard : l'Association de Lutte Contre les Violences. Lutte contre les violences sans autres précisions, en regard de toutes les violences auxquelles se heurtent nos sociétés qui trouvent une de leur source dans les violences subies pendant l'enfance et notamment les violences conjugales qui impactent gravement le devenir des enfants qui les subissent. En 2003, il fondera la FNACAV, cette fédération qui nous réunit aujourd'hui. En étendant ainsi l'action au niveau national pour faire valoir la nécessité des prises en charge des auteurs de violences et de la recherche sur ce thème, il trouve en 2019 avec le Grenelle la reconnaissance de cette nécessité qui se formalisera dans l'appel à projet ministériel pour l'ouverture de centres de prises en charge sur tout le territoire et l'ouverture d'une permanence téléphonique nationale à destination des auteurs. Auteurs de nombreux articles et documents, intervenants dans de nombreuses formations et conférences, Alain Legrand propose de distinguer entre hommes-violents et hommes auteurs- de-violences . La réflexion se poursuit et avec vous aujourd'hui...

## Deborah LEVY

Journaliste

Journaliste depuis 20 ans, rédactrice en chef d'un magazine féminin pendant huit ans, je vais tendre le micro toute la journée à chacun des intervenants afin d'éclairer les spectateurs et chacun à d'entre nous à la problématique des violences conjugales

**Ecouter pour comprendre; comprendre pour bien aiguiller et alerter avant que les dommages soient irrémédiables...**

## Christophe LENET

Brigadier Chef de police  
Chef du groupe Violences Conjugales

Représente le commissariat de Police de Dijon. En qualité de chef de la Brigade des Violences Conjugales, il dirige l'ensemble des procédures relatives à cette thématique. Référent « Violences Conjugales », interlocuteur privilégié des partenaires et du Parquet.

## Claire PARTHIOT

Travailleuse sociale  
Cellule de l'Enfance en Danger et Urgences  
Conseil Départemental 21

**La thématique de la violence conjugale est une problématique régulièrement rencontrée dans mon métier d'une part sur l'exposition des mineurs à ce contexte de violence et d'autre part dans un cadre d'évaluation puisqu'il convient de vérifier la capacité de protection des parents mais aussi le danger que cela peut encourir à un ou des mineur(s) présent à domicile.**

# Emmanuel ROGUET

Juges des Enfants,  
Tribunal Judiciaire de Dijon

## CCAS de Chenôve

Centre Communal d'Action Sociale

Dans un environnement riche et diversifié, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est au cœur de la politique de solidarité de la ville de Chenôve. C'est un acteur majeur dans la mise en œuvre de l'action sociale sur le territoire pour les personnes isolées, les couple sans enfant ou avec enfant de plus de 21 ans.

Dirigée par Sandra CRUZ-REIZ, le CCAS est un établissement public autonome, œuvrant dans différents champs :

- La lutte contre la précarité et les exclusions
- L'accompagnement au vieillissement
- L'insertion professionnelle
- La réussite éducative
- La lutte contre la fracture numérique

Ses missions : accueillir, informer, orienter, accompagner, domicilier, animer, coordonner, développer une offre d'aides facultatives et accéder au numérique.

La préparation et l'organisation de la journée ont été assurées par Anne-Andrée CÔTE, Cheffe de service du SASP (accompagnement social et professionnel) en lien avec les services municipaux de la Communication, de la Régie, de la Tranquillité publique et du Cèdre.

*La violence conjugale est une des problématiques à laquelle les intervenants sociaux du CCAS peuvent être confrontés. Ils sont dans une démarche de prévention et d'orientation. Il y a nécessité pour mieux appréhender cette problématique, de continuer à se former et d'actualiser les connaissances des professionnels qui sont en première ligne.*

# Siglaire

**ADEFO** : Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières

**ALTHEA ADEFO** : Alternatives Thérapeutiques à la violence conjugale/ familiale (service de l'ADEFO)

**ASBL PRAXIS** : Association Sans But Lucratif PRAXIS

**BAR** : Bracelet Anti Rapprochement

**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale

**CEDU** : Cellule de l'Enfance en Danger et Urgences (Conseil Départemental de la Côte d'Or)

**CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

**CPCA** : Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales

**DDETS** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

**FNACAV** : Fédération Nationale des Associations et Centres de prise en Charge d'auteurs.es de violences conjugales et familiales

**JAF** : Juge aux Affaires Familiales

**JAP** : Juge de l'Application des Peines

**JE** : Juge des Enfants

**LARPE** : Lieu d'Accueil et de Rencontre Parents Enfants

**MCPF 21** : Maison de Confiance et de Protection des Familles 21 (Gendarmerie Nationale)

**MIPROF** : Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes contre les violences et la lutte contre les êtres humains

**SDAT** : Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail

**SIAO** : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

**SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

**TGD** : Téléphone Grave Danger

**ViF** : Violences Intrafamiliales

30 NOVEMBRE 2021 AU CÈDRE

**VIOLENCES  
CONJUGALES**  
VICTIME ENFANT AUTEUR(E)  
Le point sur les dispositifs d'accompagnement